République Française
Région Grand Est
Département de la Moselle

Ville de Mondelange

Mondelange, le 16 octobre 2026
Service Urbanisme
RS/MP/FC/PE
132/2026

Arrêté Municipal

Portant autorisant préalable relative à l'installation d'enseignes au restaurant ROYAL BUFFET

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONDELANGE

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,

VU le Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux pré-enseignes et aux paysages,

Vu la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP 057 474 26 00006, déposée le 16 octobre 2026 par le restaurant ROYAL BUFFET rue de Bousse à MONDELANGE, représenté par Monsieur Wenyvan ZHOU, portant sur l'installation de deux enseignes lumineuses. Siège social situé à la même adresse.

CONSIDERANT que le projet est conforme aux dispositions réglementaires en vigueur sur le territoire de la Commune de MONDELANGE,

ARRETE

Article 1 : Le restaurant ROYAL BUFFET est autorisé à procéder à l'installation de deux enseignes lumineuses sur l'immeuble situé rue de Bousse 57300 MONDELANGE, conformément aux dispositions du dossier déposé.

Article 2 : Les enseignes devront être installées conformément aux plans et documents joints à la demande d'autorisation préalable.

Article 3 :
Le présent arrêté sera notifié au restaurant ROYAL BUFFET et publié conformément à la réglementation en vigueur.

VILLE DE MONDELANGE 17 57300

Le Maire,
Rémy SADOCCO

Hôtel de Ville - rue des Ponts - 57300 MONDELANGE
03 87 71 40 86 - 03 87 70 23 77 - mairie@mairie-mondelange.fr
www.mairie-mondelange.fr - Ville de Mondelange

Mise en ligne le : 27/10/2026 10:24 (Europe/Paris)
Collectivité : Mondelange
https://mairie-mondelange.fr/documents_administratifs/84442